



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 18 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres. — *Extrait du Daily Advertiser*, ça ira, ça ira.

Le 5 de ce mois, environ cinq cents personnes se sont rassemblées dans Saint-Georges Fields, & se sont portées de-là devant toutes les maisons des principaux du fauxbourg, précédées d'une grande figure superbement habillée, & ayant une couronne sur la tête, qu'ils nommèrent, comme l'occasion l'exigeoit, Guy-faux ou le duc de Brunswick. Devant elle marchoit un homme portant un écriteau au bout d'un long bâton, sur lequel on lisoit : *Liberté universelle, — plus de despotes.* L'ayant ainsi promenée dans toutes les rues, ils la portèrent ensuite sur la commune de Kenning, où l'on avoit dressé une énorme potence. Arrivés-là, après lui avoir arraché la couronne, ils la pendirent, & la brûlèrent ensuite avec la couronne, la potence, l'écriteau & le bâton, en dansant autour, & chantant, ça ira, ça ira.

A peu-près cinq cents formoient la chaîne ; mais il y avoit des milliers de spectateurs.

Du quartier-général de Koenigsstein, ce 8 novembre. Copie d'une lettre du général Custine, au ministre de la guerre, le même jour.

Je vous adresse copie de ma réponse à la lettre de Kellermann à la convention nationale, de ma lettre au citoyen Carnot, commissaire à l'armée du centre, & enfin de ma lettre au général Baron.

Elles vous instruiront assez, citoyen-ministre, pour qu'il me soit utile d'entrer dans de plus grands détails ; il est bien tard, il faut bientôt me mettre en marche. Dans quelques heures, si les Prussiens m'attendent, je serai aux prises avec eux ; faites des vœux pour que la fortune soit favorable aux armes de la République.

Je n'ai de moyens pour empêcher l'ennemi de me cerner que de tenter le sort des combats à l'instant même de leur arrivée, assez heureux pour en voir être averti avec précision. Ils sont arrivés hier

« au soir, & cette nuit même je les attaquerai, pourvu qu'ils ignorent ma marche : je dois espérer le succès. J'ai tout fait pour la cacher, car ce soir j'étois encore le seul confident de mon plan ; il n'a été développé qu'au moment où il a fallu donner à chacun son rôle à remplir, & les principaux auteurs seuls le connoissent. »

De Wirtemberg, S. A. S., monseigneur le duc de Wirtemberg, ayant assemblé son conseil de régence, lequel est composé, en grande partie, de jeunes gentils-hommes Poméraniens, qu'il a élevés par charité dans son académie; ce noble & sage conseil a décidé, que le duché de Wirtemberg conserveroit la paix avec la République française.

Du pays ci-devant Nassau-Sarbruck & Nassau-Weilbourg, ce 8 novembre. Sans en venir à d'autres mouvemens de la révolution, les habitans des deux principautés de Nassau, enclavées dans la ci-devant Lorraine allemande, ont planté l'arbre de la liberté, & arboré la cocarde nationale. Ce n'est pas pour le simulacre, comme se le persuada d'abord le prince, que les habitans firent cette auguste cérémonie. Car non-seulement à l'occasion de ce premier culte porté à la liberté, il se fit dans tous les lieux une superbe fête civique, mais encore des pactes fédératifs furent souscrits à l'instant par tous les habitans, pour se réunir à la nation française, & vivre sous ses lois. Les citoyens patriotes de Phalsbourg ne furent pas plutôt instruits de ces heureuses dispositions, qu'ils y envoyèrent trois commissaires, qui par tout furent reçus par le peuple avec les témoignages de la joie & de la reconnaissance.

Des députés du pays viennent, en retour, remercier chaque jour les citoyens de Phalsbourg, ils y viennent avec plus de confiance que nulle part, demander qu'on leur rédige des adresses à la convention nationale à Paris. Il n'en est pas arrivé un seul à Phalsbourg sans se rendre à la société républicaine, y renouveler le serment de vivre libre

ou mourir, & solliciter l'admission comme membre correspondant.

Parmi les dons patriotiques que ces généreux habitans préparent à la nation, l'on distinguera pour long-temps celui d'offrir aux malheureux habitans de Thionville & autres lieux ravagés par l'ennemi, les bleds que comporte en cette année la perception de la dîme & autres redevances seigneuriales.

F R A N C E.

De Baugé, ce 10 novembre. Vedette ! comme il est important de rendre public tout ce qui peut contribuer à l'affermissement de la République, je te prie de publier que Baugé vient d'imprimer à ses places & à ses rues, les noms chéris de liberté, d'égalité, de constitution, de la loi, &c. elle n'a point oublié les noms de Mirabeau, Beaurepaire, les Marseillois. Les Lillois & les Savoisiens ont été placés honorablement; mais il est bon d'apprendre aux Jacobins qu'ils ont à présent à Baugé, une jolie rue, qui doit les dédommager des calomnieuses & injurieuses phrases qu'ils ont reçu du club de cette ville, qui véritablement constitutionnel, mais égaré par des journaux aristocratiques, voilé d'un grand patriotisme, prenoit pour factieux les sauveurs de la France.

Paris. Qui compte sans son hôte risque de compter deux fois. Voici la preuve que les puissances couronnées de l'Europe étoient bien sûres de la contre-révolution française & de ses suites.

Extrait d'un traité conclu & signé à Pavie, au mois de juillet 1791.

L'empereur reprendra tout ce que Louis XVI avoit conquis sur le Pays-Bas autrichiens; joignant ces provinces au Pays-Bas, il les donnera en échange à l'électeur Palatin, de sorte que les nouvelles possessions, jointes au Palatinat, porteront le nom de royaume d'Austrasie.

L'empereur aura à perpétuité la propriété & la

possession de la Baviere , pour faire à l'avenir masse indivisible avec les domaines héréditaires de la maison d'Autriche.

L'archiduchesse Marie-Christine fera , avec son neveu l'archiduc Charles , mise en possession héréditaire du duché de Lorraine.

L'Alsace sera restituée à l'empire. L'évêque de Strasbourg & le chapitre recouvreront leurs privilèges , ainsi que les souverains ecclésiastiques de l'Allemagne.

Si les cantons Suisses accèdent à la coalition , on leur proposera d'annexer à la ligue helvétique l'évêché de Porentruy , les Gorges de la Franche-Comté & celles du Tyrol , avec les baillages qui les avoisinent , ainsi que le territoire du Versoy qui coupe le Pays de Vaud.

Si le roi de Sardaigne souscrit à la coalition , on rendra à la Savoie la Bresse , le Bugey & le pays de Gex , usurpés sur cette monarchie par la France.

Au cas qu'il puisse opérer une assez grande diversion , on lui laissera prendre le Dauphiné , pour lui appartenir dorénavant , comme au plus proche descendant des anciens Dauphins.

Le roi d'Espagne aura le Roussillon , le Bearn & l'Isle de Corse , & s'emparera de la partie française de Saint-Domingue.

L'impératrice de Russie se charge de faire une invasion dans la Pologne , moyennant quoi elle conservera Kaminiak avec la partie de la Podolie , qui confine la Moldavie.

L'empereur contraindra la Porte à lui céder Chockzim , ainsi que les petits forts en Serbie , & ceux sur l'Anna.

Le roi de Prusse , au moyen de l'invasion de la Russie en Pologne , fera l'acquisition de Thorn & de Dantzic , & y joindra un Palatinat à l'Orient des confins de la Silésie.

Le roi de Prusse acquérera en outre la Luzace , & l'électeur de Saxe recevra en échange le reste de la Pologne , pour en occuper le trône comme roi héréditaire.

Le roi actuel de Pologne abdiquera le trône ; moyennant une pension convenable.

L'électeur de Saxe donnera sa fille en mariage au prince puiné , le grand duc de toutes les Russies , qui fera souche des rois héréditaires de Pologne & Lithuanie.

Signé, LEOPOLD , le prince de NASSAU , le comte FLORIDA-BLANCA, BISSECHOFWERDER.

Nota. L'Angleterre y a passivement accédé en mars 1792. Ensuite la Hollande , moyennant que l'arrangement de limites avec l'empereur se fit au gré de la République , avant le partage.

L'Espagne a renoncé , lors de la rentrée du comte d'Aranda au ministère , avec l'assurance d'une neutralité complète.

§. On parle toujours du projet de Cambon , de supprimer au premier janvier prochain , la contribution mobilière & les patentes. Outre la presque impossibilité de la perception , rien de plus immoral que ces deux sortes d'impôts ; dans le premier , on présuppose des fortunes relatives au loyer , & rien n'est si arbitraire que cette supposition , & par conséquent sujet à des vexations ; la seconde est textuellement contraire à la déclaration des droits de l'homme , car si j'ai la faculté de faire tout ce qui ne nuit à personne , pourquoi m'assujettir à un impôt parce que je veux travailler & vivre ? D'ailleurs , l'impôt ne doit être assis que sur des facultés ; or , un artisan qui se livre à un état pour vivre , n'a pas encore de facultés ; à ces deux immoralités , joignez la malice des percepteurs. La contribution mobilière de Paris étoit fixée à 8 millions pour tout le département , & Paris seul est porté à plus de 20 millions. Le sacrifice de l'impôt mobilier & des patentes se fait aux dépens des frais du culte évalués à 120 millions , qu'on supprime. C'est sûrement le moyen de faire aimer la République aux étrangers , & de leur faire désirer de partager notre sort. Point d'impôt à payer que lorsqu'on aura des biens fonds. On deviendra Français par la simple habitation , & le

sol de la France va se doubler par l'accession des Belges, la Savoie, du Piémont, & qui fait... On ne fera plus guères tenter de regretter les rois.

§. Louis a eu une bonne nuit ; il a très-bien dormi. Il ne garde le lit pendant cette matinée, que pour profiter de la transpiration dans laquelle il se trouve, pour arriver plus sûrement à un parfait rétablissement, qui sera très-probablement annoncé au conseil dans le bulletin de ce soir.

Marie-Antoinette va de même beaucoup mieux ; elle a très-bien reposé la nuit. On peut la regarder comme parfaitement débarrassée du rhume dont elle étoit atteinte. Les signes inflammatoires ont disparu.

Le bulletin ayant été lu, il a été arrêté que les commissaires au Temple ne se borneront pas seulement à annoncer l'état des prisonniers, mais qu'il falloit porter sur le bulletin ce qui s'est passé.

§. Necker vient d'adresser à Paris une sorte de plaidoyer en faveur de Louis XVI. Cet ex-directeur de nos finances, intéresse toutes les âmes honnêtes, toutes celles qui ont encore quelque respect pour la religion du serment, lorsqu'il invoque en faveur de l'inviolabilité du ci-devant monarque les dispositions précises d'une constitution jurée par tous les Français dans les assemblées primaires. (Cet opuscule de M. Necker se vend chez M. Voland, libraire. Prix 5 sols br.)

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

Présidence du citoyen Grégoire.

Séance du samedi 17 novembre.

Par son décret pour la réélection des corps administratifs, la convention a fixé le Bourg-de-l'Égalité, ci-devant le Bourg-la-Reine, pour y tenir les séances des élections de Paris. Le corps électoral fait

des représentations que ce bourg ne peut pas même physiquement le recevoir, & demande que la convention lui en assigne un autre. Malgré les plus vives remontrances, on passe à l'ordre du jour. On ne veut pas que Paris jouisse d'aucune exception.

Au nom du comité d'aliénation, on décrète le mode des acquisitions que peuvent faire des biens nationaux, les villes, communes & corps administratifs.

On fait lecture d'une lettre du citoyen Lefebvre, d'Arles, chargé de faire arrêter le général Montesquiou. Arrivé à Annecy, Lefebvre a exhibé ses pouvoirs au citoyen Dorlach, lieutenant-général, le plus ancien, qui lui apprit que Montesquiou étoit monté à cheval depuis trois heures, qu'il étoit allé à Genève. L'arrétant s'y transporté, requiert les syndics de faire faire la recherche du général, qui s'étoit embarqué sur le Lac. L'on ne fait pas de quel côté il a tourné ; on a fait partir des courriers après lui, on n'a pu l'atteindre. On a arrêté trois aides-de-camp, deux commissaires & tous ses domestiques.

On reprend l'article sur les émigrés. On propose diverses exceptions. Manuel est d'avis d'excepter ceux qui, par terreur, ont fui la France, sur-tout depuis le 2 septembre ; mais Robespierre fait voir que si on admet des exceptions, la loi est manquée. On passe à l'ordre du jour. On vouloit encore excepter les négocians, les ouvriers notoirement connus pour faire de voyages chez l'étranger, les personnes qui voyagent pour le progrès des sciences & arts, ceux qui sont morts en pays étrangers, les domestiques. A tout cela, l'assemblée déclare qu'il n'y a lieu à délibérer, en sorte qu'il n'y a que les enfans au-dessous de 14 ans, les bannis à temps, les déportés, d'exceptés.

Le citoyen Morin, factionnaire au Temple, dénonce que malgré les six guichets, les hautes murailles, les fossés, les gardes nombreuses qui environnent Louis, un seul municipal pourroit le faire évader. Il donne les moyens de prévenir cet accident. Renvoyé au comité de sûreté générale.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros 11. De prix le abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.